

MAIRIE DE MEZIERES SUR OISE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Risques naturels

Risques technologiques

Information
Prévention
Consignes de sécurité

LE RISQUE INONDATION

Extrait du D.D.R.M du 29 janvier 2002

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut se présenter sous divers aspects:

- un débordement de cours d'eau
- une rupture de digue du canal
- une remontée de nappe phréatique
- une stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en secteur urbain

Depuis les crues de 1985, 1993 et 1995, différentes mesures ont été prises:

- renforcement du réseau d'annonces des crues
- consolidation des digues
- travaux de curage et d'entretien des berges
- maîtrise de l'urbanisation par l'instauration du Plan de Prévention du Risque Inondation par débordement de l'Oise entre Vendeuil et Neuville approuvé le 31 décembre 2002 (consultable en mairie)
- prise en compte du risque dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. (La commune de Mézières sur Oise ne possède pas à ce jour de document directeur d'urbanisme).

En cas de danger d'inondation, la Préfecture renseigne quotidiennement le maire sur l'évolution de la crue ainsi que la tendance pour les jours suivants.

La surveillance de la montée des eaux est faite par les Sapeurs-Pompiers et la D.D.E. Les relevés sont consultables sur Internet.

ALERTE: la population est informée par communiqués distribués dans les boîtes aux lettres et par téléphone pour les riverains des cours d'eau et agriculteurs.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermer portes et fenêtres ▪ Couper le gaz et l'électricité ▪ Monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments ▪ Faire une réserve d'eau potable ▪ Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informer de la montée des eaux : <ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Radio France Bleue Picardie 100.2 FM - Carte de vigilance des crues consultable sur : vigicrues.ecologie.gouv.fr <p>(la carte est actualisée au moins deux fois par jour avec évolution des crues, de leur intensité, des indications des conséquences et des conseils de comportement)</p> <p>N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.</p> <p>Dans tous les cas, ne vous engagez jamais à pied ou en voiture dans une zone inondée</p>	

LE RISQUE COULEES DE BOUE

Une coulée de boue est le déplacement généralement brutal d'une couche superficielle de terre à la suite d'orages ou d'averses violentes.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évacuez les lieux, ne revenez pas sur vos pas ▪ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluez les dégâts et les dangers ▪ Informez les autorités ▪ Mettez vous à la disposition des secours



Localisation des coulées de boues

⊕ 1981

⊕ 2002

COMMENTAIRES :

Au cours des trente dernières années, différents points du territoire communal ont pu être confrontés à des problèmes consécutifs à des coulées de boues. Ces phénomènes sont la conséquence d'orages violents, souvent très localisés et cela sans que l'on puisse en déduire leur fréquence. Lors de ces événements, les eaux érodent les sols créant des coulées de boues, lesquelles suivent naturellement les reliefs des points hauts vers les points bas en direction de la rivière Oise.

L'événement le plus important s'est produit au printemps 1981, à cette époque, un orage violent s'est abattu sur Mézières et sur les vallons limitrophes de Berthenicourt, Alaincourt et Itancourt, inondant la voie ferrée et la route départementale N° 34. Les dégâts occasionnés par ce phénomène ont été limités du fait de la faible densité urbaine de cette zone. Suite à cet événement diverses réunions se sont tenues. Il ressortait de ces réflexions que la population et plus particulièrement les habitants plus anciens n'avaient jamais eu connaissance d'un phénomène d'une telle ampleur. De même les responsables de la SNCF ont précisé que si de tels risques avaient été connus, des dispositions techniques auraient été prises au moment de la construction de cette voie ferrée, pour éviter les conséquences de ces coulées de boues. Enfin, il semble que les travaux liés à la construction de l'autoroute A 26 ont créé une sorte de barrage apportant une certaine protection du territoire de Mézières sur Oise.

Par ailleurs, les eaux et les boues devant s'évacuer le plus librement possible vers les points bas et la rivière, il a été demandé aux services départementaux de veiller au bon entretien d'un fossé et d'un drain allant de la gare et se poursuivant jusqu'à la rivière. Ce fossé étant une propriété départementale.

De plus, un orage s'est abattu durant le printemps 2002, dans la zone limitrophe entre Mézières et Chatillon sur Oise, les boues générées ont alors dévalé les pentes pour se répandre principalement sur la route départementale N° 571 la rendant très glissante. Les services communaux ainsi que les services de secours sont intervenus pour nettoyer cette voie.

En conséquence, la commune a entrepris des travaux de pose de drains et d'avaloirs permettant de capter les eaux en amont et de les guider vers un drain de forte section qui se poursuit jusqu'à la rivière.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion, contact.

La commune est exposée indirectement à un risque potentiel lié au transport routier de matières dangereuses sur l'autoroute A26. En cas d'accident la dispersion dans l'air de produits toxiques portés par les courants aériens dans la vallée de l'Oise serait à surveiller. Le même risque de pollution existe en cas d'un éventuel accident lors de la traversée de notre commune par transport routier.

Un risque est également présent du fait du transit par la voie ferrée de wagons-citernes contenant des produits inflammables.

MESURES DE PREVENTION GENERALES

- constructions et dispositifs de sécurité pour les remorques et citernes
- itinéraires obligatoires
- qualification des chauffeurs routiers
- signalétique sur les citernes avec le nom du produit et le type de risque induit (toxique, explosif, inflammable)
- règles de circulation

MESURES PRISES PAR LE DEPARTEMENT

- plan de secours spécialisé transports de matières dangereuses
- itinéraires de contournement des zones habitées
- contrôles effectués par les services de police

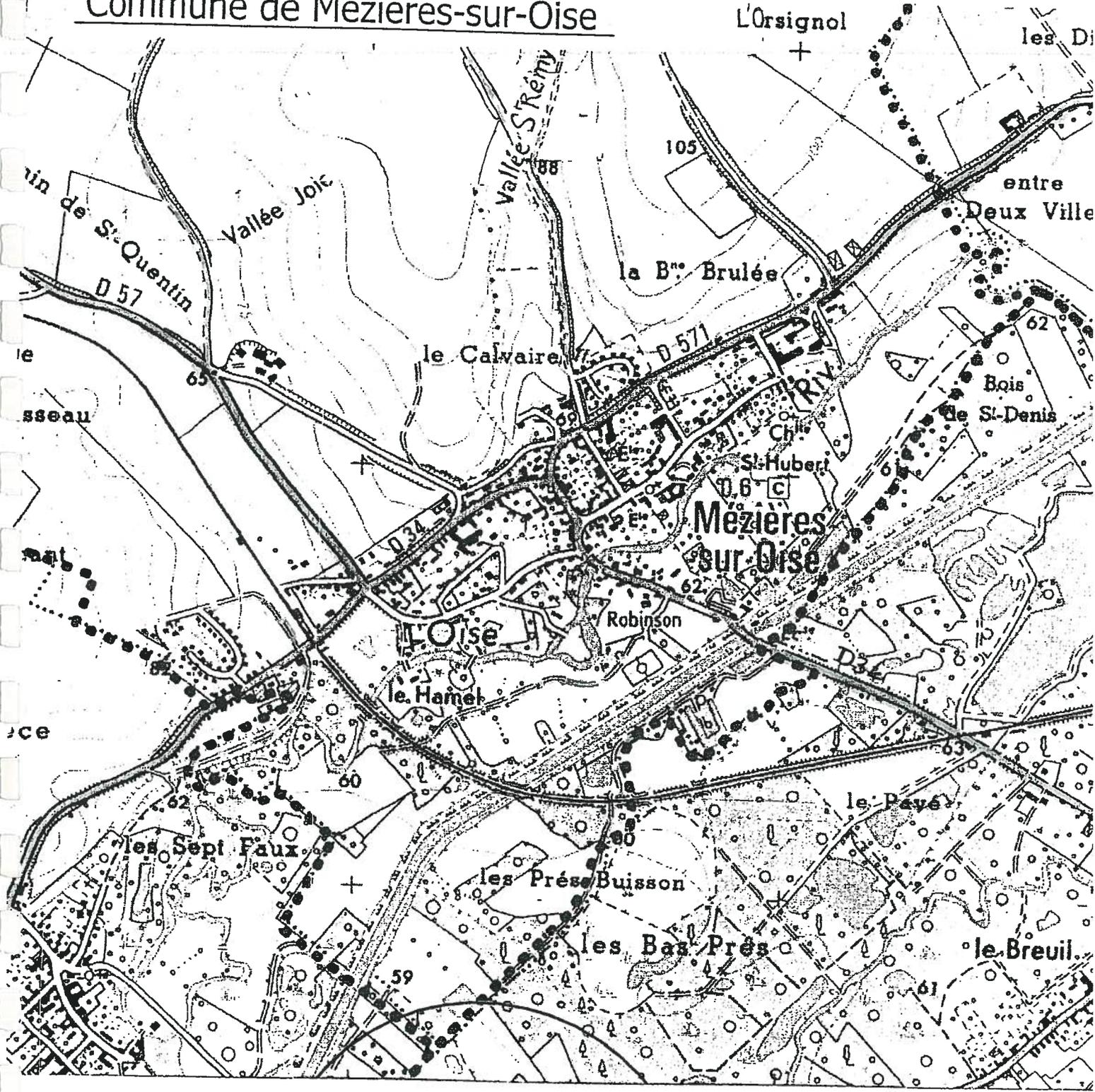
MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

En cas d'alerte, l'école maternelle et l'école primaire sont informés directement par téléphone, le reste de la population par voiture équipée d'un haut-parleur.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les risques ▪ Connaître les consignes de confinement c'est à dire boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation ou la climatisation ▪ Dès l'alerte, confinez-vous et écoutez la radio France Bleu Picardie 100.2 FM 	<p>Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte (sapeurs-pompiers: 18; police ou gendarmerie: 17) en précisant si possible le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code danger, nature du sinistre</p> <p>Si il y a des victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ▪ S'éloigner <p>Si un nuage toxique approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fuir selon un axe perpendiculaire au vent ▪ Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer <p>Au signal d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se confiner: boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) et arrêter la ventilation et la climatisation ▪ S'éloigner des portes et fenêtres ▪ Ne pas fumer ▪ Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ▪ Ne pas téléphoner ▪ Ecoutez France Bleu Picardie 100.2 FM ▪ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation 	<p>Si vous êtes confiné ou à la fin de l'alerte, aérer le local où vous vous trouviez.</p>

Commune de Mézières-sur-Oise



Voies du centre village

Voies Départementales

Chemins ruraux

NUMEROS DE TELEPHONES ESSENTIELS

Mairie	03.23.66.72.54
C.C.V.O	03.23.66.73.17
Préfecture	03.23.21.82.82
Sous-préfecture	03.23.06.61.11
Gendarmerie	03.23.07.54.17
Sapeurs-pompiers	18
Police ou gendarmerie nationale	17
S.A.M.U	15
EDF (sécurité dépannage)	0.810.433.121
GDF (sécurité dépannage)	0.810.33.32.02
D.D.E	03.23.65.56.65